

QUESTIONNAIRE TOURNAGE

LE PROPOSANT

Nom - Prénom :

(sera le preneur d'assurance si le contrat est souscrit)

Adresse:

Membre de la Maison du Film Court :

LE TOURNAGE

Type de tournage :

Lieu (x) :

Dates :

Budget :

Le scénario comporte-t-il :

- **des scènes réputées dangereuses ou acrobatiques ?**

Si OUI, préciser lesquelles :

- **des prises de vue et/ou de son en haute-montagne, sous l'eau, sous terre, ainsi qu'à bord d'hélicoptère, avion, bateau, ou autre véhicule lors de cascades ou compétitions ?**

Si OUI, donnez des précisions :

- **des effets spéciaux ?**

Si OUI, donner des précisions :



1. Garanties AVANT PRODUCTION (à remplir si vous souhaitez cette garantie)

Cette garantie couvre les personnes essentielles au tournage avant le début du tournage (réalisateur, acteurs...) et dont l'absence empêcherait le tournage et l'impossibilité de récupérer les frais engagés.

• Durée de la garantie : du au

• Personnes désignées (préciser les nom, âge et emploi) :

• Ces personnes **participent-elles à des scènes réputées dangereuses ou acrobatiques**, ou à des prises de vue et/ou de son en haute-montagne, sous l'eau, sous terre, ainsi qu'à bord d'hélicoptère, avion, bateau, ou autre véhicule lors de cascades ou compétitions ?

Si OUI, donnez des précisions :

• Ces personnes, en dehors du tournage, **pratiquent-elles la navigation aérienne en qualité de pilote, ou des sports aériens, ou participent-elles à des compétitions de véhicules à moteur ?**

Si OUI, donnez des précisions :

• Ces personnes ont-elles, durant la période de garantie, des activités professionnelles en dehors du tournage ?

Si OUI, préciser lesquelles ?

• Montant du budget :

2. Garantie PRODUCTION (à remplir si vous souhaitez cette garantie)

Cette garantie couvre les conséquences financières des dommages corporels que pourraient subir les personnes essentielles au tournage et pour lesquelles vous souhaitez qu'une prise en charge soit assurée.

• Durée de la garantie : du au

• Personnes désignées (préciser les noms, âge et emploi) :



• Ces personnes **participent-elles à des scènes réputées dangereuses ou acrobatiques**, ou à des prises de vue et/ou de son en haute-montagne, sous l'eau, sous-verre, ainsi qu'à bord d'hélicoptère, avion, bateau, ou autre véhicule lors de cascades ou compétitions ?

Si OUI, donnez des précisions :

• Les contrats de ces personnes comportent-ils :

- **des stops-dates ?**

- **des dérogations aux conventions collectives ?**

Si oui, donner des précisions :

• **Ces personnes ont-elles, durant la période de garantie, des activités professionnelles ou d'autres engagements en dehors du tournage ?**

Si OUI, donner des précisions

• **Montant du budget :**

3. Garantie DOCUMENT AUDIOVISUEL (à remplir si vous souhaitez cette garantir)

Cette garantie couvre les dommages matériels accidentels que pourrait subir le support du film lors de ses manipulations mais aussi lors de son traitement par un laboratoire. Elle est fortement recommandée pour tout support non numérique.

• **Durée de la garantie :** du au

• **Nature du support :**

S'il s'agit d'un support négatif, préciser le nom du laboratoire de développement :

• **Fréquence d'envoi des documents audiovisuels + rushes :**

• **Montant du budget :**

4. Garantie TOUS RISQUES LUMIERE, IMAGE ET SON

(à remplir si vous souhaitez cette garantie)

Cette garantie couvre contre les dommages matériels accidentels les matériels audio-vidéo et lumière dont vous êtes ou non propriétaire et qui seront utilisés pour les besoins du tournage.

• **Durée de la garantie :** du au

• **Liste et valeur du matériel :**

58, quai Pierre Scize

69005 Lyon

Tél. 04 72 27 00 36

infos@abgassurances.fr

www.abgassurances.fr



5. Garantie TOUS RISQUES DECORS, COSTUMES ET ACCESSOIRES (à remplir si vous souhaitez cette garantie)

Cette garantie couvre contre les dommages matériels accidentels les décors, costumes et autres biens dont vous êtes ou non propriétaire et qui seront utilisés pour les besoins du tournage.

• **Durée de la garantie** : du au

• **Liste et valeur du matériel** :

• **Y-a-t-il des bijoux, fourrures, pierres précieuses et objets en métaux précieux ?**
Si OUI, préciser de manière détaillée la nature et la valeur :

6. Garantie INDIVIDUELLE ACCIDENT (à remplir si vous souhaitez cette garantir)

Cette garantie couvre les personnes présentes sur le tournage et pour lesquelles vous souhaitez une protection particulière par le versement d'une indemnité.

• **Durée de la garantie** : du au

• **Personnes à assurer** (préciser les noms, âge et emploi) :

• **Capitaux à assurer**, en décès et infirmité permanente :

• Ces personnes **participent-elles à des scènes réputées dangereuses ou acrobatiques**, à des prises de vue et/ou de son en haute-montagne, sous l'eau, sous terre, ainsi qu'à bord d'hélicoptère, avion, bateau, ou autre véhicule lors de cascades ou compétitions ?
Si OUI, donnez des précisions :

• La garantie doit-elle s'exercer :

- **uniquement pendant les heures de tournage ?**

- **tant au cours du tournage que durant toute autre activité, privée ou professionnelle ?**

(à l'exclusion des sports aériens et des compétitions de véhicules à moteur).

Dans ce dernier cas, ces personnes ont-elles, durant la période de garantie, des activités professionnelles en dehors du tournage ?

SI OUI, préciser lesquelles?



7. Garantie RESPONSABILITE CIVILE

(la seule garantie à remplir obligatoirement) :

Cette garantie couvre les conséquences pécuniaires des dommages que toute personne, présente sur le tournage, pourrait causer à autrui.

• **Durée de la garantie** : du au

• **Nombre maximum de personnes** (y compris figurants) **présentes simultanément sur les lieux du tournage** :

• **La voie publique et/ou un lieu ouvert à la circulation sont-ils utilisés ?**

• **La garantie doit-elle être étendue au personnel d'état mis à votre disposition ?**

Si OUI, nombre d'hommes et de véhicules :

• **Des véhicules terrestres, aériens, à moteur sont-ils utilisés pour les besoins du tournage ?**

Si OUI, donnez des précisions :

- Nombre de véhicules :
- Catégorie de véhicules (voiture, camion, moto ...)

• **La garantie «incendie, explosions, action de l'eau» prenant naissance dans les locaux, mis à disposition de la production pour les besoins du tournage, doit-elle être prévue ?**

Si OUI, donnez des précisions sur ces locaux :

- Adresse :

- Maison particulière ou bâtiment public ?
- Extérieur d'un particulier ou publique ?
- Site classé ?
- Mise à disposition de tout l'édifice ou d'un lieu précis ?
- Présence d'un accord particulier de mise à disposition ?
- Autre préciser :

• **Le vol et les dommages accidentels subis par les locaux, et leur contenu, mis à la disposition de la production pour le tournage, doivent-ils être prévus ?**

Si OUI, donnez des précisions :

ANTECEDENTS DU RISQUE :

• **Le producteur a-t-il déjà été assuré ?**

Si OUI, par quelle compagnie :

• **Des sinistres ont-ils été déclarés ?**

Si OUI, préciser leur nature et leur coût :

58, quai Pierre Scize

69005 Lyon

Tél. 04 72 27 00 36

infos@abgassurances.fr

www.abgassurances.fr



PIECES A JOINDRE

Il convient de joindre au présent formulaire :

- **le synopsis ou scénario** pour toutes les garanties
- le devis détaillé pour les garanties avant-production, production
- **le plan de travail** pour toutes les garanties
- **les copies des contrats des personnes à garantir** pour les garanties avant-production, production et individuelle accident.

Nous vous remercions du soin apporté à remplir ce formulaire et à le compléter suivant vos propres besoins.

Vous certifiez exactes les déclarations du présent formulaire de déclaration du risque qui pourront constituer la base d'un contrat d'assurance et reconnaissez avoir pris connaissance du texte des articles L. 113.8 et L.113.9 du Code des Assurances repris ci-après.

Vous vous engagez à nous déclarer tout élément susceptible de modifier notre appréciation du risque et qui surviendrait postérieurement à la remise du présent formulaire de déclaration du risque, notamment tout événement susceptible de mettre en jeu les garanties de l'éventuel contrat. La présente garantie d'assurance ne peut, en aucun cas, être souscrite dans le cadre d'un démarchage à domicile.

Fait à

Le

Signature du proposant

Faire précéder la signature de "lu et approuvé"

Extraits du Code des Assurances :

Article L. 113-8 Article L.113-9

Indépendamment des causes ordinaires de nullité et sous réserve des dispositions de l'Article L.132.26, le contrat d'assurance est nul en cas de réticence ou de fausse déclaration intentionnelle de la part de l'Assuré, quand cette réticence ou cette fausse déclaration change l'objet du risque ou en diminue l'opinion pour l'Assureur, alors même que le risque omis ou dénaturé par l'Assuré a été sans influence sur le sinistre.

Les primes payées demeurent alors acquises à l'Assureur, qui a droit au paiement de toutes les primes échues à titre de dommages et intérêts.

L'omission ou la déclaration inexacte de la part de l'Assuré dont la mauvaise foi n'est pas établie n'entraîne pas la nullité de l'assurance.

Si elle est constatée avant tout sinistre, l'Assureur a le droit de maintenir le contrat, moyennant soit une augmentation de prime acceptée par l'Assuré, soit de résilier le contrat dix jours après notification adressée à l'Assuré par lettre recommandée, en restituant la portion de la prime payée pour le temps où l'assurance ne court plus. Dans le cas où la constatation n'a lieu qu'après un sinistre, l'indemnité est réduite en proportion du taux des primes payées par rapport au taux des primes qui auraient été dues, si les risques avaient été complètement et exactement déclarés.

58, quai Pierre Scize

69005 Lyon

Tél. 04 72 27 00 36

infos@abgassurances.fr

www.abgassurances.fr

